



Multiservices Animaux et Jardins

1 Chemin de l'Herme

34770 GIGEAN

Tel : 06 87 38 92 97

CONTRAT DE PENSION FELINE

Entre les soussignés :

La Pension des Amandiers et

Nom, prénom :

Adresse : Ville/Code postal :

Téléphone : Mail :

Contact (si pas joignable) :

Est conclue la convention aux conditions suivantes :

1. Identification du chat :

Nom du chat : Né(e) le :

Race ou type : Robe :

Sexe : Femelle / Mâle. **Stérilisation** : Oui / Non. **Vermifuge-AP** : Oui / Non

Vaccinations : Date derniers vaccins :

Poil : Ras / Demi-long / Long

Signes distinctifs : Numéro d'identification :

Problèmes de santé / Traitement :

Vétérinaire traitant :

Affaires confiées :

2. Durée du séjour :

• Jour d'arrivée : Matin / Après-Midi

• Jour de départ : Matin / Après-Midi

3. Hébergement :

Grand collectif / Semi-collectif / Individuel

4. Paiement :

Acompte : Arrhes : **TOTAL** : espèce /chèque

Tarifs :

- Pour 1 chat : 11 €/ jour - 66 €/ semaine – 264 €/ mois
- Pour 2 chats et plus : 10 €/ chat / jour - 60 € / chat / semaine – 240 € / chat / mois. Litière et alimentation comprise (Proplan). ● Transport (taxi animaux) : 20 € par trajet jusqu'à 20 km. Au-delà, nous consulter.
- En période de vacances scolaires ou de week-end prolongé, des arrhes vous seront demandées pour valider la réservation (20 % du montant total). Elles ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation 15 jours avant la date d'entrée. Chaque jour réservé sera facturé.
- Supplément traitement : 1 euro / jour et par soin, sur présentation d'une ordonnance vétérinaire.

Conditions générales :

- Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis à la pension le jour de l'arrivée.
- Ne sont admis que les chats identifiés, à jour des vaccinations (Typhus, Coryza, Chlamydie, Leucose) datant de plus de 8 jours et de moins de 1 an, négatifs Felv, Fiv, et castrés ou stérilisés (pour ceux âgés de plus de 6 mois).
- Le traitement contre les parasites externes (antipuce, antitique) et internes (vermifuge) est obligatoire.
- Toute journée entamée sera facturée.
- Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes, antécédents caractériels, ou traitement vétérinaire propre à son animal.
- En cas de maladie, d'accident ou de blessure de l'animal durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à la Pension Des Amandiers de procéder aux soins estimés nécessaires.
- Les frais découlant de ses soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.
- Il est précisé que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement.
- La pension n'est en aucun cas responsable de la santé de l'animal. Son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire de la pension et de suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire.
- Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal et restent responsables de tous dommages (matériels ou envers autrui) éventuels causés par celui-ci pendant le séjour à la pension.
- Si l'une de ces conditions n'était pas respectée, nous nous réservons le droit de refuser l'entrée de l'animal.

Le propriétaire accepte de voir apparaître une photo de son animal sur le site internet et le profil Facebook de la pension (si non, rayer cette mention).

Fait à Le

Signature :

(Signature précédée des mentions, « lu et approuvé, bon pour accord »)